

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Affaire 24S0012 - Avenant 2 - Étude de maîtrise d'œuvre pour le secteur Triolo - Trudaine

N° : VA_DEC2025_688

Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu les articles R.2172-1 à R2194-7 du Code de la Commande Publique ;

décidons

De conclure l'avenant N°1 au marché d'étude de maîtrise d'œuvre pour le secteur TRIOLO - TRUDAINÉ avec le groupement de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est PAYSAGES situé à LILLE (59 000) pour un montant HT de 87 325 €.

Cet avenant prolonge le délai d'exécution du marché jusqu'au 15 décembre 2025 pour la réalisation de la phase Avant-Projet.

Cette prolongation de délai est notamment liée à la nécessité de poursuivre le croisement et les interfaces avec l'élaboration de l'AVP mené en parallèle par la Métropole Européenne de Lille sur ses compétences propres et qui ont des impacts et incidences sur la finalisation de l'AVP objet du présent marché.

Imputation comptable : 2031 518 1120 202 302 VNRTRIO

Politique publique (domaine-action-activité) : 01.3.1 Aménagement, urbanisme et promotion immobilière

Fait à Villeneuve d'Ascq
le mercredi 8 octobre 2025

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20250101-214493-AU-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 9 octobre 2025